

# Perspectives Forêts



Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent



## Sommaire

Marché des pâtes, papiers et panneaux **2** | Facteurs d'équivalence **3** | Agence régionale de mise en valeur des forêts privées **4**



### PRODUCTION DES CONTINGENTS LE COMPTE À REBOURS EST COMMENCÉ...

Effectivement, il ne vous reste que quelques semaines pour produire votre contingent afin de planifier la livraison des bois jusqu'à la période des Fêtes. Ce rappel est loin d'être banal car le Syndicat des producteurs forestiers compte sur votre production pour respecter les engagements contractuels convenus avec l'industrie des pâtes, papiers et panneaux de particules. Il en va du maintien et du développement de nos marchés.

Lorsque vous obtenez un contingent suite à votre demande, le Syndicat vous confie une responsabilité, et ce, au nom des producteurs qu'il représente. Nous avons alors un lien d'affaires sérieux et il nous est difficile de comprendre pourquoi des producteurs, qui ne peuvent réaliser leur contingent, ne prennent pas la peine d'aviser préalablement le Syndicat. Quotidiennement, nous devons nous assurer que les livraisons se fassent efficacement et que notre client, qui s'est engagé par contrat à acheter la fibre de la forêt privée, recevra les quantités dont il a besoin. Les producteurs qui prennent à la légère leur engagement à produire du

bois devraient réaliser qu'en recevant un certificat de contingent, ils détiennent en quelque sorte un privilège de production. Alors s'ils sont dans l'impossibilité de respecter leur engagement et qu'ils n'en informent pas le Syndicat, ils empêchent un autre producteur de bénéficier de ce privilège.

Pour le conseil d'administration, la règle est claire et elle s'appuie sur le **Règlement sur les contingents** : un producteur qui a obtenu un contingent doit le réaliser, et s'il ne peut pas, en aviser le Syndicat avant le 1<sup>er</sup> septembre afin qu'un autre producteur bénéficie de la part de marché qu'il a reçue. Devant la situation qui se répète année après année, le conseil va amorcer une nouvelle réflexion et adopter une stratégie afin que la production sur le terrain se fasse dans le respect des règlements.

Dans le même ordre d'idées, je profite de l'occasion pour remercier tous les propriétaires forestiers qui ont réalisé leur contingent. Plusieurs se concentrent sur des travaux générant des bois à pâte, ce qui leur permet à court terme de profiter des marchés tout en restant actifs dans la mise en valeur de leurs boisés. À long terme, ils préparent leurs

peuplements à donner une fibre de qualité à l'industrie du bois d'œuvre. Ce dynamisme permet de maintenir nos outils de développement qui sont plus que jamais essentiels à l'économie des collectivités forestières. Je fais référence bien sûr au Programme de mise en valeur et à notre Plan conjoint de mise en marché collective.

La situation demeure extrêmement difficile pour le secteur forestier et les propriétaires de forêts privées. Les derniers mois auront permis malgré tout de diversifier nos marchés. C'est ce que vous constaterez à la lecture du journal : arbres en longueur, biomasse forestière, petits bois non commerciaux... Des opportunités se présentent à nous. Il faut alors garder le cap sur l'avenir, ensemble.

*Daniel Boucher*

Daniel Boucher, président

### Demande de contingent 2012

**Date limite : 15 novembre 2011**

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au **15 NOVEMBRE 2011** pour nous faire parvenir votre demande de contingent pour l'année 2012. Si vous êtes un producteur forestier autonome ou inscrit à l'aide individuelle au Programme de mise en valeur, votre formulaire de demande pré-identifié était inséré dans l'édition de septembre dernier du journal. Si vous êtes inscrit au Syndicat sous plusieurs entités juridiques, vous avez alors reçu un formulaire par le biais du journal et les autres vous ont été transmis par la poste. Pour plus d'information, contactez **M. Denis Vignola au 418 723-2424**.

### MARCHÉ DES PÂTES, PAPIERS ET PANNEAUX

#### UN BON AUTOMNE

Ce marché demeure relativement stable malgré la présente crise forestière. Ce contexte, combiné à la présence du Programme d'aide à la mise en valeur, permet aux propriétaires forestiers de maintenir un niveau d'activités d'aménagement tout en contribuant à maintenir un dynamisme essentiel au secteur forestier régional. *La suite en page 2.*

#### Est-ce que votre contingent est produit ?

Si non, vous avez jusqu'à la fin du mois de novembre pour le réaliser afin que le Syndicat planifie les livraisons aux usines d'ici la période des Fêtes. Avisez ensuite le plus tôt possible les coordonnateurs-terrain ou utilisez le service en ligne **MON BOIS EST PRÊT** ([www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com)) pour nous informer que vos bois sont prêts à être livrés. Merci de votre collaboration.

### À la mémoire de Martine Lepage

Elle fut durant plus de 25 ans au service du Syndicat des producteurs forestiers et de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent. Alors plusieurs lecteurs du *Perspectives Forêts* ont connu le sourire chaleureux et la bienveillance de M<sup>me</sup> Martine Lepage, décédée le 28 août dernier. Son départ laisse un grand vide dans le cœur de ses collègues et représente un dur coup pour les organisations où elle était appréciée pour ses nombreuses qualités humaines et professionnelles.

Après avoir œuvré durant près de 8 ans comme secrétaire à la direction générale

adjointe de l'UPA, Martine se joignit à l'équipe du Syndicat en 2008 pour occuper les fonctions d'adjointe administrative. Il s'agissait pour elle d'un retour aux sources, ayant auparavant contribué à la réalisation de projets marquants pour les producteurs forestiers, dont le Programme de développement forestier de l'Est du Québec où elle occupa les fonctions de secrétaire de 1992 à 1996. Au cours des années qui ont suivi, le savoir-faire de Martine fut aussi mis à contribution lors de la confection du Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée.



Le conseil d'administration, la direction et le personnel du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent tiennent à honorer la mémoire de cette employée qui faisait preuve, de l'avis de ceux et celles qu'elle a côtoyés, d'un humanisme et d'un dévouement au travail hors du commun.

### EN MANCHETTE

**La Relève forestière du Bas-Saint-Laurent tient une activité le samedi 12 novembre. Plus d'information en page 3.**

La forêt **privée**  
du Bas-Saint-Laurent



Martin Bélanger, ing. f.

## Une forêt qui nous rassemble

« J'aménage la forêt pour produire du bois tout en protégeant les habitats, l'eau, les paysages et en respectant les utilisateurs de la forêt. La forêt c'est mon milieu de vie. Elle me procure mon emploi, c'est pourquoi j'en prends soin. »

Appuyez l'Association forestière bas-laurentienne dans sa mission d'éducation

Je deviens membre pendant 1 an à titre de :

- Membre individuel : 35 \$ avec revue Progrès Forestier ou 10 \$ sans revue
- Membre corporatif: 55 \$ avec revue Progrès Forestier

Chèque à l'ordre de AFBL - 605, route 289, C.P. 190, Saint-Alexandre, QC G0L 2G0



[www.afbl.info](http://www.afbl.info) | (418) 495-2054 poste 111

**MARCHÉ DES PÂTES, PAPIERS, CARTONS ET PANNEAUX**

**UNE BONNE PÉRIODE POUR LES PRODUCTEURS FORESTIERS**

La période automnale qui bat son plein offre des conditions idéales à la production et au transport des bois. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, l'heure est à la réalisation des contingents, et ce, avant la fin du mois de novembre. Le Syndicat évalue quotidiennement le niveau de réalisation sur le terrain afin de respecter le calendrier des livraisons convenu avec les usines. Par conséquent, nous vous demandons de nous aviser le plus rapidement possible lorsque vos bois sont prêts à être livrés.

Si vous êtes dans l'impossibilité de réaliser votre contingent, appelez-nous sans tarder afin que les parts de marchés qui vous étaient réservées soient redistribuées à d'autres producteurs désireux de profiter d'une opportunité de revenu.

**Vous désirez bénéficier d'un marché avant la période des Fêtes ?**

Les producteurs intéressés à bénéficier d'une part de marché en bois feuillus ou résineux devenue disponible peuvent contacter le Syndicat afin de vérifier leur admissibilité à l'obtention d'un contingent. Il s'agit de téléphoner au 418 723-2424 ou d'écrire à l'adresse suivante : spfbsl@upa.qc.ca.

**MARCHÉ DES RÉSINEUX (8 PIEDS)**

Au moment de mettre le journal sous presse, des quantités ponctuelles étaient disponibles à destination des usines **F.F. Soucy**, à Rivière-du-Loup et **Twin Rivers Papers**, à Edmundston au Nouveau-Brunswick. Les producteurs intéressés à produire des bois résineux peuvent ainsi demander un contingent au Syndicat qui procédera par la suite à l'évaluation de leur demande. L'impasse persiste toutefois dans les négociations visant le renouvellement de la convention collective des employés syndiqués de l'entreprise Papiers White Birch qui possède trois usines au Québec, dont **F.F. Soucy**. Les parties doivent s'entendre sur la question du fonds de pension des employés avant le 18 novembre, selon le délai donné par la Cour supérieure. Rappelons que l'acquéreur potentiel des papeteries, le Fonds d'investissement Black Diamond

Capital Management, rend l'achat conditionnel à cette entente. Jusqu'à cette date, le Syndicat des producteurs forestiers poursuit les livraisons de bois à l'usine en fonction d'un horaire variable établi par cette dernière.

**MARCHE DES FEUILLUS**

Les livraisons de tremble et peupliers se déroulent à la normale chez **Tembec Matane**. Rappelons qu'un conflit de travail à l'usine empêchait notre accès à ce marché mais que la situation est revenue à la normale à la mi-septembre. Notons que d'importantes quantités sont à livrer avant la période des Fêtes et durant la période hivernale, et ce, avant le 31 mars 2012.

À Sayabec, le transport des bois à destination d'**Uniboard Canada** s'effectue normalement, après un ralentissement dû à l'incertitude entourant la santé financière de l'entreprise. Un certain retard est toutefois enregistré dans la livraison des feuillus durs à l'usine **Norampac-Cabano**. Ce dernier semble attribuable aux habitudes de travail qui favorisent la récolte en dehors de la période de sève. Toutefois, pour respecter le calendrier des livraisons, nous appelons les producteurs à la vigilance afin qu'ils réalisent leur contingent. Environ 1 000 TMH par semaine de feuillus durs doivent être livrées à l'usine avant le 22 décembre.

**BONNE NOUVELLE** : le Syndicat des producteurs forestiers a convenu d'un volume de **peuplier faux-tremble** à livrer à la papetière **Twin Rivers, à Edmundston, ainsi qu'à l'usine de Saint-Quentin**. Les producteurs forestiers de la MRC du Témiscouata et du secteur 1 (Avignon ouest) intéressés par ce marché peuvent contacter M. Denis Vignola pour plus d'information au 418 723-2424.

Enfin, soulignons que des marchés sont toujours disponibles du côté des **arbres feuillus en longueur** avec l'usine **Rock-Tenn** à Matane. Les personnes intéressées doivent contacter M. Gaston Fiola au 418 725-9830 pour connaître les possibilités liées à cette production.

**BIOMASSE FORESTIÈRE DES POSSIBILITÉS DE MARCHÉS**

Le Syndicat des producteurs forestiers a débuté cette année la livraison de petits bois non commerciaux à l'usine **RockTenn** de Matane, et ce, afin d'approvisionner la chaudière alimentée à la biomasse forestière. Les producteurs des MRC de Matane et de la Mitis intéressés par ce marché peuvent contacter le coordonnateur-terrain, M. Gaston Fiola au 418 725-9830.

Des pourparlers sont aussi en cours entre le Syndicat des producteurs forestiers et la **Coopérative forestière de la Matapédia** pour la livraison de petits bois non commerciaux destinés à la production de biomasse forestière mi-sèche. Les livraisons s'effectueront au site d'entreposage de la Coopérative, situé à Sainte-Florence. Impliquée depuis quelques années dans des projets de production d'énergie à partir de la biomasse forestière, la Coopérative fournit notamment l'approvisionnement nécessaire au fonctionnement de la chaufferie du Centre de santé et de service sociaux de la Matapédia. Récemment, elle procédait à l'acquisition d'une unité mobile de déchiquetage pour ses besoins de transformation de la matière.

Les producteurs dont la propriété forestière est située à proximité du site d'entreposage de la Coopérative, situé à Sainte-Florence, pourraient donc trouver preneur pour des bois de petite dimension qui ne peuvent être commercialisés sur les marchés traditionnels de la pâte. Si vous croyez avoir ce type de produit disponible, contactez le Syndicat qui vérifiera les possibilités de commercialisation pour les



**L'unité mobile de déchiquetage acquise récemment par la Coopérative forestière de la Matapédia.** À l'adresse : [www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com), une vidéo montre la déchiqueteuse à l'œuvre.

besoins de ce nouveau partenaire. Le marché de la biomasse à des fins de production d'énergie est appelé à se développer dans la région du Bas-Saint-Laurent. Le Syndicat des producteurs forestiers s'adapte à cette nouvelle opportunité et met en place les conditions nécessaires pour répondre aux besoins des acheteurs potentiels et assurer des débouchés intéressants pour les producteurs qu'il représente.

**QUESTIONS sur la mise en marché?**

(418) 723-2424

**Coordonnateur à la mise en marché :**  
Robin Lavoie  
**Contingents et mise à jour des dossiers :**  
Denis Vignola  
**Paiement :** Louise Therriault  
**Coordonnateurs-terrain :**  
(livraison de vos bois)  
François Ouellet, (418) 725-9840  
Gaston Fiola, (418)725-9830

**TRANSPORT DE VOS BOIS**

Nous rappelons que deux moyens sont à votre disposition pour aviser le Syndicat lorsque votre bois est prêt à être livré.

1. Utilisez le service en ligne **MON BOIS EST PRÊT** à l'adresse suivante : [www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com).
2. Si vous n'utilisez pas Internet, téléphonez aux coordonnateurs-terrain :  
**François Ouellet : 418 725-9840**  
**Gaston Fiola : 418 725-9830.**

Enfin, avec l'arrivée des premières neiges, n'oubliez pas de rendre vos empilements accessibles et de conserver votre chemin d'accès en bon état. Il en va d'une meilleure efficacité autant pour vous, pour le transporteur que pour le Syndicat. Merci de votre collaboration !

**FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC (FPFQ)**

Source : FPFQ

**Reconnaissance du modèle d'affaires des groupements forestiers**

Dans un communiqué émis le 14 septembre dernier, la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) rappelle au nouveau ministre des Ressources naturelles et de la Faune, **M. Clément Gignac**, qu'elle n'a pas endossé la décision du *Rendez-vous de la forêt privée* de diriger arbitrairement une partie des sommes dédiées à l'aménagement forestier vers une catégorie d'agents livreurs des programmes : les groupements forestiers. La FPFQ soutient qu'une diversité d'agents livreurs assure un meilleur service à

meilleur prix aux propriétaires forestiers. Elle demande au Ministre que les procédures de reddition de compte soient renforcées pour évaluer les impacts de cette décision.

**Forêts de proximité**

Le MRNF consulte cet automne les acteurs du secteur forestier sur son projet de délégation de gestion de certaines forêts publiques dites « de proximité » à des municipalités et des communautés autochtones qui se montreraient intéressées. La Fédération a remis un mémoire au MRNF et recommande notamment :

- D'adopter la désignation de « forêts

publiques de proximité » ou « forêts communautaires ». Cette appellation permettrait d'éviter qu'il y ait confusion avec la véritable forêt de proximité, c'est-à-dire la forêt privée.

- D'inclure le bois de la « forêt publique de proximité » dans la catégorie visée comme source d'approvisionnement résiduel, en vertu de l'article 91 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.
- D'inciter les délégataires de « forêts publiques de proximité » à utiliser les services de mise en marché du gestionnaire de plan conjoint de son territoire, pour les volumes qui ne seront pas mis aux enchères par le

Bureau de mise en marché des bois.

**Nouvel exécutif de la Fédération**

Le 21 septembre dernier, un nouveau comité exécutif a été élu parmi les membres du conseil d'administration de la Fédération. Outre le président, **M. Pierre-Maurice Gagnon** (Saguenay-Lac-Saint-Jean), l'on retrouve **M. Berthold Gagné** (Gaspésie), réélu premier vice-président et **M. Léo-Paul Quintal** (Mauricie) élu 2<sup>e</sup> vice-président. **M. Marc-Yvon Poulin** (Beauce) et le président du Syndicat du Bas-Saint-Laurent, **M. Daniel Boucher**, siègent en tant que membres.

**Un prêt pour ma forêt**  
... parce que l'argent ne pousse pas dans les arbres

**1 800 749-3646**  
[www.fadq.qc.ca](http://www.fadq.qc.ca)

**Vous avez un projet d'investissement forestier ?**

Nous vous offrons le produit financier le plus avantageux qui soit. Notre PRÊT À TAUX AVANTAGE PLUS vous propose, entre autres :

- un prêt, jusqu'à 750 000 \$ par entreprise, garanti à 100 %;
- un taux d'intérêt fixe basé sur les taux hypothécaires résidentiels, moins une réduction variant de 0,30 à 0,60 %.

**Les avantages de notre garantie de prêt :**

- elle vous donne accès au financement plus facilement;
- elle vous permet d'obtenir les meilleures conditions de prêt;
- elle soutient votre entreprise pendant les fluctuations de marché;
- elle vous permet de bénéficier des services-conseils offerts pendant la durée de votre prêt.

**La Financière agricole Québec**  
Toujours là quand ça compte

## MARCHÉ DU SCIAGE

Pour ce marché, il est toujours possible de consulter le répertoire des acheteurs de bois sur le site Internet du Syndicat (www.spfbsl.com) où des usines comptent sur un approvisionnement en provenance de la forêt privée. Ce répertoire reflète toutefois la situation difficile vécue par l'industrie, car plusieurs acheteurs ont suspendu leurs achats ou se sont vus dans l'obligation de diminuer les prix offerts. Alors qu'un certain retour à un dynamisme était espéré ce printemps, les marchés se sont à nouveau effondrés, notamment en raison de la crise économique et immobilière qui sévit aux États-Unis. Le prochain *Perspectives Forêts*, qui paraîtra en janvier, tentera de dresser un portrait de la situation.

## EN BREF...

### RENCONTRE DE LA RELÈVE FORESTIÈRE LE 12 NOVEMBRE

D'ici quelques jours, le **samedi 12 novembre**, une rencontre de la Relève forestière du Bas-Saint-Laurent aura lieu dans la MRC de la Mitis, sur les propriétés forestières de l'un des membres. Au programme : visite en avant-midi de peuplements ayant bénéficié d'une variété de traitements sylvicoles suivie, en après-midi, d'un échange sur les actions et activités à venir. Pour vous inscrire, contactez **M. Denis Vignola**, au Syndicat des producteurs forestiers au 418 723-2424 ou écrivez à l'adresse suivante : spfbsl@upa.qc.ca. Vous pouvez également communiquer avec le responsable de la Relève forestière, **M. Valentin Deslauriers**, au 418 899-0987. Les coordonnées quant à l'heure et à l'endroit de l'activité seront données aux personnes inscrites.

### VOS COMMUNICATIONS AVEC LE SYNDICAT

Dans vos habitudes de lecture, êtes-vous plus papier ou écran d'ordinateur ? Si vous avez répondu le 2<sup>e</sup> choix, il se peut que vous n'avez plus besoin de recevoir le journal *Perspectives Forêts* par la poste, puisque vous pouvez le consulter en tout temps sur le site web du Syndicat. Si tel est le cas, faites parvenir un courriel à l'adresse suivante : spfbsl@upa.qc.ca, nous demandant de ne plus vous poster le journal. Chaque fois qu'il sera publié, nous vous informerons tout simplement par courriel de sa mise en ligne. Soulignons que le nombre d'abonnements à l'Infolettre du Syndicat augmente de plus en plus. Il s'agit d'un outil de communication simple et facile qui permet aux propriétaires forestiers de garder contact avec l'organisation sur différents sujets et de recevoir les communiqués de presse. Abonnez-vous à partir de la page d'accueil : [www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com).



teurs ont suspendu leurs achats ou se sont vus dans l'obligation de diminuer les prix offerts. Alors qu'un certain retour à un dynamisme était espéré ce printemps, les marchés se sont à nouveau effondrés, notamment en raison de la crise économique et immobilière qui sévit aux États-Unis. Le prochain *Perspectives Forêts*, qui paraîtra en janvier, tentera de dresser un portrait de la situation.

### MÉRITE FORESTIER DU BAS-SAINT-LAURENT

#### Des visites appréciées

Près de 150 personnes prenaient part aux visites-terrain chez les lauréats des Prix Jean-Guy-Gagnon, tenues en septembre dernier. Initiatives de l'Agence régionale de mise en valeur, ces activités sont des lieux privilégiés de sensibilisation et d'information à l'égard des saines pratiques forestières. Le Syndicat des producteurs forestiers, responsable de l'organisation de ces activités, tient à remercier les lauréats de leur excellente collaboration et de leur accueil chaleureux : **M. Vianney Ouellet**, de Rimouski, lauréat dans la catégorie « propriété forestière de plus de 80 ha », et **M. Romain April**, de Saint-Cyprien, lauréat dans la catégorie « propriété forestière de 80 ha et moins ». Un merci tout spécial également au personnel technique pour leur disponibilité : **M<sup>me</sup> Chantal Roy**, du Groupement forestier et agricole Taché et **M. Guy Geneau**, de la Société d'exploitation des ressources de la Neigette.



Atelier sur l'aménagement faunique



Atelier sur la camerise

Les conférenciers invités, **Mme Francine Ouellet** de la coopérative Les BIOproduits de Sainte-Rita et **M. David Coulombe** des services multiressources de l'Agence de mise en valeur, ont permis aux participants de réfléchir sur les multiples ressources présentes dans leurs boisés.



## LES FONDEMENTS D'UNE LOI ESSENTIELLE

Entrée en vigueur en 1956, la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche du Québec représente l'héritage le plus important de l'action syndicale forestière et agricole. Cette Loi établit les règles permettant d'organiser la production et la mise en marché des produits agricoles et de la forêt privée par le biais des plans conjoints. En complément, la Loi sur les forêts reconnaît le caractère résiduel du bois provenant de la forêt publique afin de maintenir, pour les propriétaires de forêts privées, un accès prioritaire aux usines de transformation.

**4) Une transparence essentielle**  
Par des règles précises de fonctionnement et une évaluation périodique, un syndicat ou un office est tenu d'être le plus transparent possible et d'éviter les conflits d'intérêts dans l'application d'un plan conjoint.

**5) Le pouvoir de financement**  
La Loi donne aux producteurs et productrices le pouvoir de financer, à l'aide de prélèvements, les actions qui découlent de leur plan conjoint et d'en faire un véritable levier économique.

### LA LOI SUR LA MISE EN MARCHÉ EST FONDÉE SUR 5 GRANDS PRINCIPES :

- 1) L'initiative des producteurs**  
La Loi donne aux producteurs et productrices le pouvoir de travailler sur une base collective à la mise en marché de leur produit. Donc, la capacité de devenir, en se regroupant, un seul et même vendeur.
- 2) La volonté de la majorité**  
La Loi impose à tous les producteurs de respecter et d'appliquer les décisions prises démocratiquement par la majorité de ceux-ci.
- 3) Un agent unique et incontournable**  
Un syndicat ou un office est l'agent de négociation des producteurs et l'agent de vente du produit visé par un plan conjoint.

### LE RÔLE DE LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES, ALIMENTAIRES ET DE LA PÊCHE (RMAAPQ)

La Régie a le mandat de s'assurer que les plans conjoints et les règlements qui en découlent servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé. La Régie agit également comme tribunal administratif et doit exercer son mandat en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

Source : Union des producteurs agricoles | Vie syndicale

## À CONSERVER

### FACTEURS D'ÉQUIVALENCE

#### Abréviation

- MCA : mètre cube apparent
- MCS : mètre cube solide
- TMH : tonne métrique humide
- Kg : Kilogramme
- PMP : Pied mesure de planche
- TMA : tonne métrique anhydre

#### Superficie

- 1 acre = 0,405 hectare
- 1 hectare = 2,47 acres
- 1 arpent = 2,92 arpents carrés
- 1 arpent = 100 mètres x 100 mètres
- 1 arpent = 192 pieds
- 1 arpent carré = 0,845 acre

#### Équivalence de volume - résineux

- 1 corde = 2,3 MCS
- 1 corde = 3,625 MCA
- 1 corde = 85 pieds cubes solides
- 1 corde = 128 pieds cubes apparents
- 1 corde = 2 TMH
- 1 corde = 2004 kg
- 1 corde = 4 418 livres
- 1 corde = 434 PMP
- 1 MPMP = 5,3 MCS
- 1 MPMP = 8,5 MCA

#### Arbres en longueur

- 1 TMA : approx. 0,90 corde (4'x4'x8') de feuillus durs
- approx. 1 corde (4'x4'x8') de tremble

↳ Verso

Unité de mesure	Dimension en pied	Feuille mou	Feuille dur	Résineux
1 corde de 8pi de gros bois frais	4'x8'x8'	3,8 tmh	4,6 tmh	7,25 mca
1 corde de 8pi de petits bois secs	4'x8'x8'	3,2 tmh	3,4 tmh	7,25 mca

## Perspectives Forêts

Tirage : 9 700 exemplaires  
**RÉDACTION** : Nancy Proulx  
**COLLABORATION** : Yves Bell, ing.f., Jean-François Dubé, ing.f., Robin Lavoie, Gaston Fiola, Nathalie Mailly.  
**MONTAGE** : Sygif.COMM, division Groupe SYGIF inc.  
**IMPRESSION** : Alliance 9000

est publié par le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent  
 284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5  
 Téléphone : 418 723-2424 | Télécopieur : 418 722-3552  
 Courriel : spfbsl@upa.qc.ca | www.spfbsl.com  
 Numéro de convention 40018152



## Performance RIMOUSKI

Une filiale de La Coop Purdel

**Vente et location de machinerie agricole et construction de la réputée marque NEW HOLLAND.**

Contactez nos représentants **Robin Dubé** : Rimouski  
**Denis Otis** : Mont-Joli, Bic, St-Fabien | **Pascal Caouette** : Matane

1052, boulevard Sainte-Anne, Rimouski  
 418-722-7414 | sans frais 1-888-722-7414 | Courriel : [performance@purdel.qc.ca](mailto:performance@purdel.qc.ca)



## NOUVELLES de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent



L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées profite de cette édition du *Perspectives Forêts* pour informer les propriétaires et faire le point sur le *Rendez-vous de la forêt privée* qui s'est tenu le 30 mai. Cette importante rencontre visait à convenir, avec les différents partenaires, des orientations à prendre pour assurer le développement durable de la forêt privée. Cette chronique présente quelques-unes des décisions qui interpellent directement les propriétaires et, dans un autre ordre d'idées, quelques éléments d'information relatifs à la mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de la forêt privée régionale.

La gestion forestière ne cesse d'évoluer et les partenaires de la forêt privée<sup>2</sup>, notamment les propriétaires de boisés, doivent s'adapter et définir un nouveau partenariat avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Une trentaine de décisions ont ainsi été prises à l'occasion du Rendez-vous de la forêt privée, et ce, en fonction des nouveaux enjeux que doit affronter le secteur forestier privé. Cet important travail aura permis de réviser les façons de faire et d'actualiser, par la même occasion, les rôles et interventions des acteurs concernés. Parmi les grands changements qui marquent un tournant important, mentionnons la volonté du MRNF de **soutenir les propriétaires véritablement engagés** (en temps et en argent) et de **s'assurer des retombées réelles des investissements publics**. Cela implique la démonstration que les sommes investies

dans la mise en valeur des boisés privés rapportent les bénéfices escomptés aux Québécoises et Québécois, tant du point de vue économique, social qu'environnemental. Dans ce contexte, les agences de mise en valeur devront notamment se doter d'une politique visant à garantir la protection des investissements en forêt privée.

Pour les propriétaires, l'exigence d'une contribution de 20 % pour la réalisation des travaux admissibles est maintenue, à l'exception de traitements ciblés qui seront entièrement financés par le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) : l'entretien de plantation, la 1<sup>re</sup> éclaircie commerciale de plantation et d'un peuplement naturel ayant bénéficié d'une éclaircie précommerciale. De plus, les propriétaires devront assumer en totalité les frais liés à la confection de leur plan d'aménagement forestier (PAF). Les dépenses afférentes à ce plan demeurent cependant admissibles dans le cadre du Programme de remboursement des taxes foncières (PRTF). Fait intéressant à signaler, des ajustements seront apportés à ce dernier d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2013 afin que deviennent admissibles de nouvelles activités d'aménagement, dont celles à caractère multiressources ou visant à répondre aux exigences de la certification forestière.

La décision de reconnaître le modèle d'affaires des groupements forestiers, par le biais du Programme d'aide à la mise en valeur, figure parmi celles qui interpellent le plus les propriétaires de boisés. Cette reconnaissance fait en sorte que les

groupements se voient garantir, dès 2011, une proportion budgétaire des sommes disponibles à la réalisation des programmes d'aménagement en forêt privée. Cet engagement du MRNF comporte des conditions à remplir de la part des groupements d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2012, telles que leur retrait de l'aide individuelle, le développement d'une nouvelle convention d'aménagement (à définir conjointement par le MRNF et le Regroupement des sociétés d'aménagement du Québec) et l'atteinte d'objectifs de performance. Les producteurs concernés par cette décision, c'est-à-dire ceux qui sont inscrits à l'aide individuelle avec un groupement forestier ou une société d'aménagement, seront donc contactés par ce dernier et auront un choix à faire : signer une convention d'aménagement ou s'associer à un autre agent livreur qui offre le volet de l'aide individuelle.

Reconnaissant l'importance de la forêt privée pour l'économie du Québec et de ses régions, le MRNF a également confirmé son engagement à soutenir la mise en valeur de la forêt privée, à la hauteur de 28,5 M\$ pour 2011-2012, et à maintenir par la suite ce budget sous réserve des approbations budgétaires par l'Assemblée nationale.

<sup>1</sup>Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM), Fédération québécoise des municipalités (FQM), Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), les agences régionales de mise en valeur des forêts privées et les représentants des Conférences régionales des élus (CRÉ).

### Le PPMV 2<sup>e</sup> génération

L'Agence de mise en valeur amorçait, il y a près d'un an, les travaux permettant de mettre à jour le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de la forêt privée régionale. Rappelons que plusieurs raisons motivent ce processus d'actualisation, dont l'importance d'adapter le PPMV aux nouvelles réalités du secteur forestier, de mettre à jour les connaissances sur les ressources de la forêt privée et d'élaborer une stratégie d'aménagement durable.

Le PPMV 2<sup>e</sup> génération comportera deux volets : un volet portera sur la connaissance du territoire et un autre proposera une stratégie d'aménagement durable qui guidera les interventions en forêt privée.

Les producteurs forestiers seront d'abord consultés par le biais d'un comité consultatif regroupant des propriétaires répartis sur le territoire. Ce dernier se réunira au cours des prochaines semaines. Suivra au printemps 2012 une consultation générale en région où il sera possible pour les propriétaires de s'informer et de donner leur avis sur l'ensemble de la démarche et la stratégie d'aménagement durable élaborée. Préalablement à cette consultation, l'Agence, en collaboration avec le Syndicat des producteurs forestiers, publiera un cahier d'information par le biais du journal *Perspectives Forêts*.

Cette chronique est publiée dans le cadre du Programme de transfert de connaissances de l'Agence.

## À CONSERVER

### FACTEURS D'ÉQUIVALENCE

#### FORMULE POUR CALCULER LE PIED MESURE DE PLANCHE EN BOIS ROND (P.M.P.)

$$(D-1)^2 \times ,05 \times L$$

D = diamètre en pouce au fin bout sans écorce  
L = longueur en pieds de la bille

$$(8-1)^2 \times ,05 \times 10 \text{ pi} = 7^2 \times ,05 \times 10 \text{ pi} = 49 \times ,05 \times 10 \text{ pi} = 24,5 \text{ PMP}$$



#### FORMULE POUR CALCULER LE PIED MESURE DE PLANCHE EN BOIS SCIÉ (P.M.P.)

$$\frac{\text{Épaisseur (pouce)} \times \text{largeur (pouce)} \times \text{longueur (pied)}}{12}$$

$$\frac{2 \times 8 \times 10}{12} = 13,3 \text{ PMP}$$



### ACTIVITÉS DE FORMATION

Nous vous informons que des places sont encore disponibles pour deux activités de formation qui se tiendront le **19 novembre prochain** :

- **PLANIFICATION ET EXÉCUTION D'UN CHANTIER DE DÉBARDAGE AVEC VTT** (pour les MRC de Témiscouata - Rivière-du-Loup)
- **ENTRETIEN ET UTILISATION DE LA DÉBROUSILLEUSE** (pour les MRC de Rimouski-Neigette, La Mitis et les Basques).

Ces activités sont offertes gratuitement dans le cadre du Programme de transfert de connaissances de l'Agence régionale

de mise en valeur des forêts privées. Pour vous inscrire, contactez **M. Denis Vignola** au 418 723-2424 ou écrivez à l'adresse suivante : [spfbsl@upa.qc.ca](mailto:spfbsl@upa.qc.ca).

#### DÉJÀ LES FORMATIONS DE L'HIVER...

L'hiver étant une période propice au perfectionnement, plusieurs propriétaires forestiers seront heureux d'apprendre le retour des soirées-conférences les 1<sup>er</sup>, 8 et 15 février 2012. L'édition de janvier du journal *Perspectives Forêts* en présentera la programmation. Des activités de formation se tiendront aussi les samedis. Voici déjà les dates à inscrire à votre agenda.

ACTIVITÉS DE FORMATION	DATE	MRC
Initiation au mesurage des bois abattus	28 janvier	Avignon
Fiscalité forestière	18 février	(secteur les Plateaux)
Initiation au mesurage des bois abattus	4 février	Matane/Matapédia
Initiation au mesurage des bois abattus	11 février	Mitis/Neigette/Les Basques
Initiation au mesurage des bois abattus	18 février	Rivière-du-Loup/Témiscouata

## L'industrie forestière

Un apport économique durable pour nos communautés

Mallette, 10 bureaux pour mieux vous servir :

Amqui, Baie-Comeau, La Pocatière, Mont-Joli, Port-Cartier, Rimouski, Rivière-du-Loup, Saint-Pascal, Sept-Îles, Trois-Pistoles

# MALLETTE

Comptables agréés

LL Nos gens sont la différence TT

[www.mallette.ca](http://www.mallette.ca)